

Communiqué aux médias

Réserve Suisse renforce le système de stockage obligatoire Exercice 2025 couronné de succès grâce à des fonds de garantie nettement plus solides

Berne, le 17 juin 2026

Dans un contexte mondial de plus en plus incertain, la société coopérative Réserve Suisse peut se réjouir d'un exercice 2025 couronné de succès.

Le système de stockage obligatoire pour les denrées alimentaires et les fourrages a pu être encore renforcé sur le plan financier. Le volume total des fonds de garantie a augmenté au cours de l'exercice sous rapport pour atteindre environ CHF 108 millions (+ CHF 21 millions). Ce résultat positif s'explique principalement par l'augmentation de la part de financement propre des entreprises soumises au stockage obligatoire dans le domaine des céréales, par la hausse des volumes d'importation due à une faible récolte suisse en 2024, ainsi que par l'évolution favorable des marchés financiers.

Accord avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE)

Une avancée majeure a été réalisée grâce à l'accord conclu avec l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) concernant la fixation du taux de frais de magasinage dans le domaine des céréales. Cet accord s'appuie sur un rapport d'audit de la révision interne du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Ce rapport confirme notamment que la méthodologie développée par Réserve Suisse pour calculer l'indemnité d'entreposage sur la base de différents indices de coûts est appropriée et reflète adéquatement l'évolution des coûts. Il existe ainsi désormais, pour tous les groupes de marchandises, une base durable et transparente pour l'indemnisation des propriétaires de réserves obligatoires.

Grande fiabilité du système

Sur le plan opérationnel, l'accent a été mis sur la redistribution périodique des quantités de réserves obligatoires entre les différents propriétaires de réserves obligatoires pour le blé tendre et le blé dur, ainsi que sur la constitution progressive de réserves obligatoires dans les domaines du café, ainsi que des huiles et graisses comestibles. Dans le cadre de la révision, la quantité de réserves obligatoires de blé dur a été réduite de 3 000 tonnes.

Parallèlement, le portail clients entièrement remanié a été mis en service avec succès et modernisé sur le plan technologique, ce qui améliore considérablement son efficacité et sa convivialité.

Les réserves obligatoires continuent d'être gérées à un niveau élevé : en 2025, 192 contrôles ont été effectués. Seules quelques réclamations mineures ont été enregistrées.

Perspectives pour 2026

Afin d'assurer le financement à long terme du système de stockage obligatoire, la base financière du fonds de garantie céréales est renforcée. Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le taux de contribution au fonds de garantie de CHF 4.00 à CHF 8.00 par 100 kilos de céréales. Cette adaptation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026 et contribue de manière significative à la stabilisation durable du fonds.

Dans le cadre des débats parlementaires sur la révision partielle de la loi sur l'approvisionnement du pays, Réserve Suisse a réussi à s'opposer à l'extension, proposée par le Conseil fédéral, de l'obligation de contribution au fonds de garantie à la production indigène de riz. La réglementation proposée aurait entraîné un changement de système dans le financement du stockage obligatoire du riz et généré une charge administrative supplémentaire. Grâce au large soutien obtenu au Parlement, Réserve Suisse et les entreprises concernées ont pu empêcher cette modification.

Chiffres clés 2025

- Quantité de réserves obligatoires de denrées alimentaires et de fourrages : environ **696 000 tonnes**
- Valeur des réserves obligatoires : **CHF 564 millions**
- Contributions au fonds de garantie : **CHF 88,8 millions par an**
- Indemnités d'entreposage versées : **CHF 58,9 millions par an**
- Coût du stockage obligatoire par habitant : **CHF 7.00 par an**

Des informations complémentaires figurent dans le rapport de gestion 2025 :

[Rapports de gestion – Réserve Suisse](#)

Contact pour les demandes des médias :

Conradin Bolliger Maiolino
Réserve Suisse Genossenschaft
Schwanengasse 5 + 7 | 3011 Berne
T 031 328 72 72
media@reservesuisse.ch